

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 juillet 2013

DELIBERATION

N° 149 – 11.07.2013

En exercice ...20  
Présents ..... 18  
Votants .....20  
Abstention ..... 0

**AFFAIRES GENERALES**  
**1. PERSONNEL**  
**Modification du tableau des effectifs**

L'AN DEUX MILLE TREIZE,  
Le 11 juillet,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 5 juillet 2013, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars-en-Ré** : M. Jean-Louis OLIVIER, M. Michel JAUFFRAIS,  
**Le Bois-Plage** : M. Jean-Pierre GAILLARD, M. Georges GUILLET,  
**La Couarde-sur-Mer** : M. Patrick RAYTON, M. Rémy PALITO,  
**La Flotte** : M. Léon GENDRE, M. Simon-Pierre BERTHOMES,  
**Loix** : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes-en-Ré** : M. Christian BOURGNE, Mme Anne DENIEL,  
**Rivedoux-Plage** : M. Patrice RAFFARIN, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément-des-Baleines** : M. Gilles DUVAL, Mme Bernadette MATHIEU,  
**Ste Marie-de-Ré** : Mme Gisèle VERGNON,  
**St Martin-de-Ré** : M. Patrice DECHELETTE.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

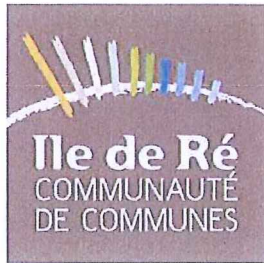
M. Yann MAITRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Henry-Paul JAFFARD (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE).

Secrétaire de séance : M. Georges GUILLET

\* \* \* \* \*

**A.R. PREFECTURE**

017-241700459-20130711-D2013149-DE  
Regu le 18/07/2013



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 juillet 2013

DELIBERATION

N° 149 – 11.07.2013

**AFFAIRES GENERALES**

**1. PERSONNEL**

**Modification du tableau des effectifs**

- 1) Des agents actuellement recrutés sur des postes à durée déterminée arrivent en fin de contrat. Il s'agit notamment de la responsable de la communication et de l'assistante à la direction des affaires sociales, culturelles et sportives.

Afin de pérenniser les postes de ces agents, il est proposé de les nommer sur des postes de catégorie C d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, en créant deux postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

- 2) L'agent animatrice du RAM de l'Ile de Ré en poste depuis le 1<sup>er</sup> août 2011 sur le grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe titulaire a réussi le concours d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe.

Pour nommer l'agent à ce grade, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe.

- 3) Le décret 2013-491 du 10 juin 2013 a modifié le cadre d'emplois à caractère social de la catégorie B, notamment des éducateurs de jeunes enfants. Le grade d'éducateur principal de jeunes enfants a été supprimé.

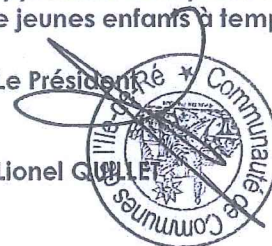
Il convient dès lors, de supprimer dans le tableau des effectifs, le poste d'éducateur principal de jeunes enfants.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :**

- la création de 2 postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- la création d'un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, la suppression d'un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet.

Le Président

Lionel GUILLET



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE LEGALITE</b>
Sous le N° 017 – 241700459 – 2013 0711-D --- 2013.119 --- DE
<b>Accusé de Réception Préfecture</b> Reçu le : 18/07/2013

Affichée le :

18 juillet 2013

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

et informe que le délai de recours contentieux est de deux mois. Le présent acte est susceptible d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. La Préfecture présente notification.

017-241700459-20130711-D2013149-DE  
Reçu le 18/07/2013